

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville d'Authier-Nord, le 14 mars 2017 à 19h30.

Sous la présidence du maire, Alain Gagnon, sont présents les conseillères et conseiller suivants : Cécile Hélie, Lorrie Gagnon, Andrée Labranche, Noëlla Dubé et Steve Bruneau. Mme Elise Gagnon agit comme secrétaire.

2017-03-01 **1-Adoption de l'ordre du jour.**  
Il est proposé par la conseillère Cécile Hélie, appuyée par la conseillère Noëlla Dubé et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté mais que l'item « Questions diverses » demeure ouvert.

2017-03-02 **2-Adoption du procès-verbal du 7 février 2017.**  
Il est proposé par la conseillère Noëlla Dubé, appuyée par le conseiller Steve Bruneau et unanimement résolu que le procès-verbal du 7 février 2017 soit accepté tel que présenté en y apportant les trois corrections suivantes : 3<sup>e</sup> ligne du haut, enlever le s à **conseillers**, au point 2, dernière ligne du premier paragraphe, ajouter un e à **apportés**, et au point 4, le total est de **67,209.23\$**.

**3-Affaires en découlant**

**MRC** : La MRC d'Abitibi-Ouest et la Ville de La Sarre s'unissent pour le développement culturel du territoire.

**Lots intra** : Des modifications ont été apportées au Fonds concernant les lots intra.

**Lots épars** : Dorénavant, 15% à la MRC et 85% à la municipalité pour la vente des lots épars.

**Agence Abitibi** : Budget initial du gouvernement 1,375000\$. Des montants additionnels ont été accordés. 78,000\$ à l'automne, 10,000\$ en février 2017 et 45,000\$ en mars 2017.

**UPA** : UPA demande une rencontre avec toutes les MRC afin de discuter de quelques points concernant le schéma d'aménagement.

2017-03-03 **4-Approbation des comptes.**  
Il est proposé par le conseiller Steve Bruneau, appuyé par la conseillère Lorrie Gagnon et unanimement résolu que les comptes du mois de février 2017 soient adoptés.

Salaires payés	:	<b>3,790.12\$</b>
Comptes payés	:	<b>25,131.22\$</b>
Comptes à payer	:	<b><u>19,080.26\$</u></b>
Pour un total	:	<b>48,001.60\$</b>

2017-03-04 **5-Adoption de la correspondance.**  
Il est proposé par la conseillère Noëlla Dubé, appuyée par la conseillère Lorrie Gagnon et unanimement résolu de faire l'achat de 2 drapeaux du Québec, de grandeur 27" X 54", d'une valeur de 24.99\$ chacun plus taxes.

2017-03-05 Il est proposé par le conseiller Steve Bruneau, appuyé par la conseillère Noëlla Dubé et unanimement résolu de classer la correspondance aux archives.

**6-Période de questions (10 minutes).**

Aucune question.

2017-03-06 **7-Règlement 2017-02 modifiant le Règlement 2016-10 relatif au traitement des élus et autorisant le versement d'une allocation de transition à certaines personnes pour l'année 2017.**

ATTENDU QUE la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c. T-11.001) détermine les pouvoirs du conseil en matière de fixation de la rémunération ;

ATTENDU QUE le conseil municipal d'Authier-Nord a déjà adopté le Règlement 2016-10 relatif au traitement des élus et autorisant le versement d'une allocation de transition à certaines personnes pour l'année 2017 mais désire faire quelques modifications à ce règlement ;

ATTENDU QUE le territoire de la municipalité d'Authier-Nord est déjà régi par un règlement sur le traitement des élus municipaux, mais que, de l'avis du conseil, il y a lieu d'actualiser ledit règlement et de le rendre plus conforme aux réalités contemporaines ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance régulière du 7 février 2017 par la conseillère Noëlla Dubé ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Noëlla Dubé, et unanimement résolu que le présent règlement soit adopté :

#### ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

#### ARTICLE 2

Le présent règlement remplace le règlement 2016-10.

#### ARTICLE 3

Le présent règlement fixe une rémunération de base annuelle pour le maire et pour chaque conseiller de la municipalité, le tout pour l'exercice financier de l'année 2017 et les exercices financiers suivants.

#### ARTICLE 4

La rémunération de base annuelle du maire est fixée à 3,810.84\$ et celle de chaque conseiller est fixée à 1,238.04\$.

#### ARTICLE 5

Une rémunération additionnelle peut être accordée en faveur des postes particuliers ci-après décrits, selon les modalités indiquées :

- a. Préfet suppléant : 100\$ par mois de calendrier ou fraction de mois de calendrier pendant lequel l'élu occupe ce poste ;
- b. Maire suppléant : Un maximum de 100\$ par mois par séance ordinaire ou extraordinaire, présidée ;
- c. Président du conseil : Maximum de 100\$ par mois par séance ordinaire ou extraordinaire, présidée en l'absence du maire et du maire suppléant ;
- d. Président et Vice-président des comités suivants : Transport routier et Voirie, Aménagement et Urbanisme et, Loisirs et Culture : Maximum de 100\$ par mois, si séance ordinaire ou extraordinaire il y a, pendant ledit mois ;
- e. Tout membre autre que le président et le vice-président des comités suivants : Transport routier et Voirie, Aménagement et Urbanisme et, Loisirs et Culture : Maximum de 100\$ par mois, si séance ordinaire ou extraordinaire il y a, pendant ledit mois ;
- f. Membre du conseil d'administration de l'Agence Abitibi : Maximum de 100\$ par mois, si séance ordinaire ou extraordinaire il y a, pendant ledit mois.
- g. Membre du conseil d'administration du Comité Bellefeuille : Maximum de 50\$ par mois, si séance ordinaire ou extraordinaire il y a, pendant ledit mois.
- h. Membre du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de déchets : Maximum de 100\$ par mois, si séance ordinaire ou extraordinaire il y a, pendant ledit mois.
- i. Membre du conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'incendie : Maximum de 100\$ par mois, si séance ordinaire ou extraordinaire il y a, pendant ledit mois.

5.1 S'il y a plus d'une rencontre dans le mois, les frais de déplacement sont défrayés pour chaque rencontre additionnelle.

#### ARTICLE 6

Advenant le cas où le maire suppléant remplace le maire pendant plus de trente jours, le maire suppléant aura droit, à compter de ce moment et jusqu'à ce que cesse le remplacement, à une somme égale à la rémunération du maire pendant cette période.

#### ARTICLE 7

En plus de la rémunération prévue à l'article 4, le maire et les conseillers recevront une allocation de dépenses annuelle équivalente à 50% de la rémunération accordée en vertu de l'article 4 du présent règlement. Le maire recevra donc une allocation de dépenses de 1,905.48\$ et les conseillers une allocation de dépenses de 619.02\$.

#### ARTICLE 8

Le présent règlement prévoit que la rémunération annuelle fixée à l'article 4, sera indexée à la hausse de 1.5%, pour chaque exercice financier à compter de celui qui commence après son entrée en vigueur.

#### ARTICLE 9

Le présent règlement a effet à compter du 1<sup>er</sup> mars 2017.

#### ARTICLE 10

Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi.

Lecture faite.

#### **8-Lyne Carreau, notaire. Demande de dérogation. Recommandation du Comité d'Urbanisme.**

Une demande de dérogation pour la propriété du 195, chemin de la Plage (monsieur Michel Lavoie et madame Martine Trudel) fut acheminée par la notaire Lyne Carreau de La Sarre concernant les galeries qui sont à une distance inférieure à 2,0 mètres de la ligne de lot latérale Nord.

#### **N° : DER17-01**

**Demandeur :** Notaire Lyne Carreau pour les futurs acheteurs de la propriété de monsieur Michel Lavoie et madame Martine Trudel

**Adresse :** 195, chemin de la Plage

**Lot :** 4 465 830 (47B-P Rang 7)

**Nature de la demande :** Le chalet est conforme au règlement municipal de zonage relatif à ses dimensions et à sa situation à l'intérieur des limites de l'emplacement, **à l'exception de sa marge latérale Nord qui est inférieure à 2,00 mètres considérant la présence d'une fenêtre dans son mur Nord, à l'exception des galeries qui sont à une distance inférieure à 2,00 mètres de la ligne de lot latérale Nord** et à l'exception de la largeur (4,47 mètres) de sa façade qui est inférieure à 7,00 mètres, tel qu'exigé au règlement municipal.

**Dérogation :** Le comité consultatif d'urbanisme s'est rencontré afin de discuter de ce dossier et recommande au conseil que la dérogation mineure soit ACCEPTÉE avec les recommandations suivantes :

- La galerie doit toujours demeurer à aire ouverte. S'ils désirent la changer ou la fermer, ils devront la reculer dans les marges tel qu'exigé au règlement municipal ;
- Si le voisin le demande, la fenêtre située côté nord, devra être givrée.

2017-03-07

Il est proposé par le conseiller Steve Bruneau, appuyé par la conseillère Noëlla Dubé et unanimement résolu d'accepter la dérogation mineure demandée par la notaire Lyne Carreau pour la propriété au 195, chemin de la Plage.

#### **9-Monsieur Gérard Plante. Salaire pour remplacement de monsieur Paul-Henri Lacasse. Ramonage de cheminée**

2017-03-08

Il est proposé par la conseillère Cécile Hélie, appuyée par le conseiller Steve Bruneau et unanimement résolu d'accorder un salaire de 16\$/heure à monsieur Gérard Plante pour le remplacement de monsieur Paul-Henri Lacasse quant à l'entretien des perrons au bureau municipal et pour le chauffage de la salle municipale. Monsieur Plante a travaillé du 9 au 24 février, 2 heures par jour. Celui-ci a également ramoné la cheminée à la salle municipale. Lui accordé un montant de 40\$ pour le ramonage de la cheminée.

**10-Groupement forestier coopératif Abitibi : Demande de résolution pour projets d'élagage en forêt privée.**

2017-03-09

- ATTENDU QUE le ministère des Ressources naturelles met à la disposition des organismes et des individus un programme de subvention intitulé Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) ;
- ATTENDU QUE le Groupement Forestier Coopératif Abitibi désire bénéficier de ce programme ;
- ATTENDU QUE le projet demandé est : Élagage en forêt privée ;
- ATTENDU QUE ce projet ne contrevient à aucune loi ou règlement en vigueur sur le territoire de la municipalité ;
- ATTENDU QUE la municipalité d'Authier-Nord est favorable à ce projet ;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Noëlla Dubé, appuyée par la conseillère Lorrie Gagnon et unanimement résolu d'appuyer le projet présenté par le Groupement Forestier Coopératif Abitibi dans le cadre du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF).

**11-Commande d'abat poussière.**

2017-03-10

Il est proposé par la conseillère Cécile Hélie, appuyé par la conseillère Andrée Labranche et unanimement résolu de commander 3 ballots de calcium 80%-87% certifié BNQ 2410-300/2009 à la compagnie Sel Warwick, au montant de 595\$/le ballot pour un grand total de 2,052.31\$. Livraison incluse. Les ballots seront livrés chez Proulx & Genesse à Authier.

**12-Invitation par soumission pour l'entretien des chemins d'été pour 2017.**

La gratte sera fonctionnelle cette année. Une demande concernant la mise en forme seulement sera demandée.

**13-Adoption du Rapport annuel d'activités en incendie 2016.**

2017-03-11

Il est proposé par la conseillère Lorrie Gagnon, appuyée par le conseiller Steve Bruneau et unanimement résolu d'accepter le rapport d'activités du schéma d'incendie 2016 rempli avec la collaboration de Ghislain Mélançon de la Régie intermunicipale d'incendie de Royal-Roussillon tel que présenté par la directrice générale secrétaire-trésorière Élise Gagnon.

**14-Date limite pour dépôt de projet du Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux. Résolution.**

2017-03-12

***APPUI AU PROJET DANS LE CADRE DU FONDS DE MISE EN VALEUR DES LOTS INTRAMUNICIPAUX DE LA MRC D'ABITIBI-OUEST***

- ATTENDU QUE *le Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux de la MRC d'Abitibi-Ouest est mis à la disposition des municipalités locales pour la réalisation d'activités sur les lots épars et les blocs de lots (lots sous conventions d'aménagement forestier) ;*
- ATTENDU QUE *l'aide annuelle octroyée aux projets situés sur le territoire de la municipalité d'Authier-Nord ne peut dépasser la somme de cinq mille dollars (5000 \$) ;*
- ATTENDU QUE *l'année de référence s'échelonne du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017 ;*
- ATTENDU QUE *trois dates de dépôt de projet sont établies, soient le 31 mars, le 31 août et le 30 novembre de chaque année ;*
- ATTENDU QUE *la Municipalité d'Authier-Nord demande une aide financière au Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux pour la réalisation des activités suivantes : Mini-forêt récréative et éducative ;*
- ATTENDU QUE *le montant du projet soumis est de 8075\$ et que l'aide financière demandée est de 5,000\$.*

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Noëlla Dubé, appuyée par le conseiller Steve Bruneau et unanimement résolu :

- d'appuyer la demande d'aide financière au Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux de la Municipalité d'Authier-Nord pour un montant maximum de 5,000\$ ;
- d'autoriser Alain Gagnon, maire, et Élise Gagnon, directrice générale secrétaire trésorière, à signer tous documents relatifs au projet.

2017-03-13 **15-Modifications au Plan de sécurité civile. Résolution.**

Des changements doivent être apportés au Plan de sécurité civile suite à des changements de poste de certaines personnes.

ATTENDU QUE les municipalités du Québec sont vulnérables et aux prises avec des sinistres d'ordre naturel ou technique.

ATTENDU QUE le Conseil municipal d'Authier-Nord reconnaît que sa municipalité peut être victime en tout temps.

ATTENDU QUE le Conseil municipal voit l'importance de se doter de la première phase d'un plan municipal de sécurité civile couvrant les éléments prioritaires de la préparation pour faire face aux sinistres en collaboration avec les représentants de la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie du Ministère de la Sécurité publique.

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Lorrie Gagnon, appuyée par la conseillère Andrée Labranche et unanimement résolu :

QU'une organisation municipale de sécurité civile soit créée ;

QUE les personnes suivantes soient nommées et informées par le Conseil municipal pour occuper les postes aux différents services de l'organisation municipale de sécurité.

FONCTION	NOM
Coordonnateur municipal de la sécurité civile	Elise Gagnon
Coordonnateur municipal de la sécurité civile adjoint	Carolle Bédard
Coordonnateur de site	Lorrie Gagnon
Responsable Administration	Élise Gagnon
Responsable Sécurité-incendie	Ghislain Mélançon
Responsable Communications	Alain Gagnon
Responsable Sécurité des personnes	Stéphane Lebourdais resp. SQ Mario Thibouthot, agent SQ
Responsable Services aux personnes sinistrées	Julie Larouche
Responsable Services techniques	Carolle Bédard
Responsable Transports	Alain Gagnon

Cette résolution abroge toutes les nominations antérieures concernant le plan municipal de sécurité civile de notre municipalité.

2017-03-14 **16-Fondation canadienne du rein. Demande de don.**

Il est proposé par la conseillère Lorrie Gagnon, appuyée par la conseillère Andrée Labranche et unanimement résolu de faire parvenir un don de 200\$ à la Fondation canadienne du rein, section Abitibi-Témiscamingue.

2017-03-15 **17-Avril, mois de la Jonquille. Résolution.**

**Avril est le mois de la jonquille**

CONSIDÉRANT QU'en 2017, plus de 50 000 Québécois recevront un diagnostic de cancer et que cette annonce représentera un choc important, qui se répercutera sur toutes les sphères de leur vie ;

CONSIDÉRANT QUE le cancer, c'est 200 maladies et que la Société canadienne du cancer, grâce à des centaines de milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, lutte contre tous les cancers, du plus fréquent au plus rare ;

CONSIDÉRANT QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant mode de vie sain et des politiques qui protègent le public ;

CONSIDÉRANT QUE le taux de survie au cancer a fait un bond de géant, passant de 25% en 1940 à plus 60% aujourd'hui, et que c'est en finançant les recherches les plus prometteuses que nous poursuivrons les progrès ;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer est l'organisme qui aide le plus de personnes touchées par le cancer, avec des services accessibles partout au Québec qui soutiennent les personnes atteintes de la maladie, les informent et améliorent leur qualité de vie ;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer et à lutter contre tous les cancers ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Steve Bruneau, appuyée par la conseillère Cécile Hélie et unanimement résolu :

DE DÉCRÉTER que le mois d'avril est le Mois de la jonquille ;

QUE le conseil municipal d'Authier-Nord encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

#### **18-Brunch des élus.**

Le brunch des élus aura lieu le 17 juin 2017 à 11h00. Les gens pourront manger à l'intérieur ou à l'extérieur de la salle municipale. Le comité de Loisirs et Culture se rencontreront afin d'élaborer les invitations. Également, des certificats d'achat de 25\$ chez Jean Coutu seront achetés et remis à toutes les familles ayant accueilli un nouvel enfant depuis 2015.

2016-03-16

Il est proposé par la conseillère Noëlla Dubé, appuyée par la conseillère Cécile Hélie et unanimement résolu de faire l'achat de certificats d'achat de 25\$ chez Jean Coutu.

#### **19- Période de questions.**

Aucune question.

#### **20-Questions diverses.**

**Refuge Nouveau départ :** Madame Diana Montrency de « Refuge Nouveau Départ » désire une rencontre avec les élus afin de leur faire part du refuge pour animaux nouvellement ouvert à La Sarre. Cet organisme demande une contribution de 500\$/année à la municipalité. Bien que la cause soit bonne, les membres du conseil ne désirent pas de rencontre et ne contribueront pas.

**Travaux compensatoires :** Une demande fut acheminée au bureau concernant des travaux compensatoires. Faire part que nous n'avons pas pour le moment de travail à faire exécuter.

**Formation des comités :** Pour faire suite au règlement 2017-02, les personnes ciblées à l'article 5 sont les suivantes :

Maire suppléant	:	Lorrie Gagnon
Membre C.A. Agence Abitibi	:	Alain
Membre C.A. Comité Bellefeuille	:	Alain et Steve
Membre C.A. Régie incendie	:	Cécile (supp. Lorrie)
Membre C.A. Régie déchets	:	Alain (supp. Noëlla)
Transport routier et Voirie	:	Alain, Steve et Noëlla ;
Aménagement et Urbanisme	:	Alain, Cécile et Steve ;
Loisirs et Culture	:	Lorrie, Steve et Andrée

**Feu :** Une facture et une lettre explicative ont été envoyées à monsieur Pascal Côté de Poularies concernant son camp de chasse brûlé dans le 20 milles en octobre dernier.

**Travaux de dégel :** Si c'est nécessaire et tout dépend du travail à faire, les compagnies Proulx & Genesse inc., R.Y. Auger s.e.n.c. pourraient être appelées.

Également, Benjamin Gagnon, employé occasionnel de la municipalité, peut faire du travail avec la pelle excavatrice.

**Employé de voirie :** À ramener en avril.

**Dossier 48-C :** Toujours en travail. Des documents ont été envoyés à la notaire Michelle Lavigne.

**Paiement en ligne :** Vérifications à faire auprès des banques pour les paiements des comptes de taxes par internet. Seuls les membres de Desjardins peuvent le faire présentement.

**Ice Challenge :** Les élus discutent du phénomène Ice Challenge qui s'est déroulé le 18 février dernier et qui fut un grand succès.

**Surf à pagaie :** Lorrie s'est rendue à la rencontre de monsieur Sébastien Bélisle concernant un projet que celui-ci aimerait implanter avec des municipalités ayant des cours d'eau. Jumelage possible entre les municipalités. Faire part à monsieur Bélisle que le projet intéresse les membres du conseil. Projet qui pourrait être monté pour 2018.

**Mois de la nutrition :** Lors de la demande en février dernier de madame Marie-Noëlle Dionne concernant le projet « Croque-Livres », celle-ci a informé la directrice qu'une bonne somme d'argent avait été amassée pour ce projet et que la contribution de la municipalité pourrait être alors moins élevée. Donc, le montant de 200\$ accordé par le conseil en février a été divisé en deux. 100\$ pour le projet « Croque-Livres » et 100\$ pour l'achat de fruits et fromage dans le cadre du mois de la nutrition. La conseillère Cécile Hélie est disponible, comme l'année dernière, à aider si nécessaire.

### **21-Clôture de la séance.**

L'ordre du jour étant épuisé, la conseillère Lorrie Gagnon lève la séance. Il est 21h55.

---

Alain Gagnon, maire

---

Élise Gagnon, Dir. gén. Sec-très.